

UN ORGANISME DE FORMATION UNE PRÉSENCE RÉGIONALE

FORMATION

La CNCEF met à la disposition de ses membres chaque année des formations e-learning. Notre objectif est de proposer un outil complet de formations dans plusieurs domaines clés. Interactives, dynamiques et professionnelles, ces formations ont été conçues en étroite collaboration avec des experts reconnus dans leur spécialité.

Plusieurs fois par an, des journées de formation dites « essentielles » sont également organisées par la CNCEF. Enfin, au sein des délégations régionales des petits déjeuners ou réunions sont régulièrement organisés. Il s'agit généralement de réunions basées sur l'évolution de vos métiers.



Les Assises du Conseil en Gestion de Patrimoine et du Conseil aux Entreprises réunissent chaque année tous les membres et partenaires.

PRÉSENCE RÉGIONALE

Présents sur tout le territoire, les membres de la CNCEF sont regroupés en douze délégations régionales : Nord Pas de Calais, Grand Est, Centre, Grand Ouest, Grand Paris, Aquitaine, Centre Ouest, Midi-Pyrénées,



Provence/Languedoc, Côte d'Azur, Grand Rhône-Alpes, DROM-COM. Les délégués régionaux sont à votre disposition au niveau local pour prendre en considération vos attentes et assurer un relais avec le Syndicat.

PARTENAIRES



22, rue de Longchamp - 75116 Paris
T : 01 56 26 06 01 - F : 01 56 26 06 03
www.cncef.org



Chambre Nationale
des Conseils Experts Financiers
Syndicat professionnel créé en 1957



LA CNCEF, UNE VALEUR DE RÉFÉRENCE ET DES PROFESSIONNELS RECONNUS

Depuis le
22 mars 1957,
la CNCEF,
syndicat professionnel,
représente et défend
les professionnels
de l'Economie,
de la Finance,
du Droit
et du Chiffre.
Elle est chargée
d'organiser
la profession de
Conseil-Expert Financier

Compétence

Professionnels de l'Économie, de la Finance, du Droit et du Chiffre, avocats, conseils en diagnostic, conseils en épargne-retraite, conseils en évaluation et transmission d'entreprises, conseils en fusion-acquisition, conseils en gestion de patrimoine, conseils aux institutionnels, experts comptables, experts immobiliers... Plus de 1000 membres répartis sur tout l'hexagone.

Notoriété

Praticiens qualifiés et expérimentés, professionnels du conseil et/ou de l'expertise ou de l'arbitrage.

Confiance

Respect des intérêts des clients, maintien de l'étendue et de la qualité des connaissances professionnelles par une formation continue et adaptée.

Ethique

Critères d'admission stricts, assurance professionnelle obligatoire, respect et mise en œuvre d'un code de déontologie reprenant les valeurs d'honnêteté, de probité, d'intégrité, de confidentialité et d'indépendance.

Fidélité

L'interprofessionnalité favorisant l'échange de bonnes pratiques professionnelles entre les membres et assurant le respect des principes fondamentaux de déontologie, d'indépendance et de responsabilité pour le plus grand bénéfice des clients.

NOS MISSIONS, NOS VALEURS

NOS MISSIONS

- **Représenter et défendre** la profession de Conseil-Expert financier,
- **Améliorer** constamment les conditions d'exercice des professionnels grâce à une dimension de services : assurance, plateforme collaborative CEFLINK, lettres d'information mensuelles, veille juridique, formations, réunions,
- **Favoriser** la concertation avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, échanger sur les bonnes pratiques,
- **Assurer** une veille réglementaire et législative.
- **Former** les adhérents, la CNCEF est organisme de formation.

NOS VALEURS

CONSEIL, INDÉPENDANCE, DÉONTOLOGIE

La CNCEF assure la respectabilité de la profession. Lorsqu'un Conseil-Expert Financier décide de nous rejoindre, il s'engage à respecter notre charte déontologique et nos valeurs. En contrepartie, il bénéficie d'une véritable reconnaissance et s'inscrit dans une logique de notoriété, de compétence, d'indépendance et d'éthique au service des intérêts de ses clients.

LES BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE

Adhérer à la CNCEF, c'est

- Choisir un syndicat indépendant et non subventionné, qui a largement contribué à la régulation et au contrôle de la profession de Conseil Expert Financier,
- Bénéficier de la reconnaissance de place, de l'indépendance et des réflexions sur la profession,
- Valoriser votre qualité de CEF, dans une logique de notoriété et de compétence, au service des intérêts de vos clients,
- Partager l'esprit pluridisciplinaire,
- Se former et être accompagné dans votre démarche de mise en conformité,
- Avoir accès à un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle,
- Respecter un code de déontologie.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Lieux de réflexion et de propositions, nos commissions et groupes de travail sont ouverts à tous les adhérents de la CNCEF. Ils participent à l'évolution de la profession, au service de nos membres et de leurs clients.

Par exemple, les commissions existantes : Prévention et traitement des difficultés des entreprises - Évaluation, rapprochement, transmission d'entreprises - Médiation - Administrateurs indépendants - Ingénierie patrimoniale - Accompagnement du Chef d'Entreprise - Valorisation - Family Office - Immobilier - Prévoyance...

Ces travaux font l'objet de communications, publications, séminaires ou colloques.

A l'issue des réflexions de certains groupes

PLATEFORME COLLABORATIVE

www.ceflink.org, plateforme collaborative réservée à nos membres, répond à leurs besoins et à ceux de leurs clients (épargnants, chefs d'entreprises et institutionnels) grâce à la mutualisation des compétences et à l'interprofessionnalité.

Elle permet :

- aux Conseils aux entreprises d'interroger leurs confrères sur la recherche des contreparties possibles dans le cadre de leur mandat de cession ou acquisition,
- aux Conseillers en gestion de patrimoine (CGP) de trouver une nouvelle classe d'actifs pour les placements de certains clients souhaitant investir dans les entreprises en développement,
- d'apporter des «deal flow» avec les projets d'investissements.

Avec CEFLINK, nos membres gagnent en réactivité
pour mieux répondre à leurs clients !



NOTRE RENCONTRE ••• VOTRE RÉUSSITE

de travail et afin de répondre à de nouvelles réglementations, la CNCEF a créé la CNCIF (Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers), la CNCIOB (Chambre Nationale des Conseils Intermédiaires en Opérations de Banque) et la CNCEIP (Chambre Nationale des Conseils Experts en Immobilier Patrimonial).

